



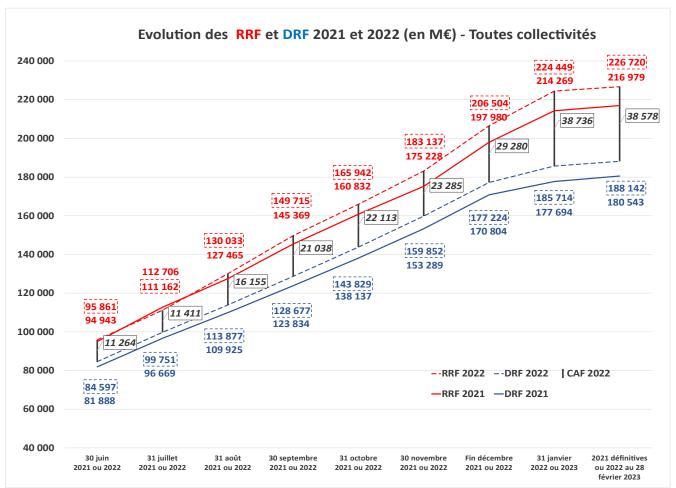
MARS 2023 N° 5

Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2022 au 28 février 2023

Recettes

Les recettes de fonctionnement globales de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 28 février 2023 par rapport aux données définitives de 2021 (+4,5 %, soit +9,7 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales (+4,7 %, soit +7 Md€).



RRF: recettes réelles de fonctionnement

DRF: dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement globales des collectivités **augmentent** (+4,2 %, soit +7,6 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+5,1 %, soit +3,4 Md€) et des achats et charges externes (+8,3 %, soit +2,7 Md€). En revanche, une diminution est constatée sur les aides à la personne versées par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer (-1,8 %).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour toutes les strates de collectivités : +1,4 % pour les régions, +4,2 % pour les départements et +7,5 % pour le bloc communal.

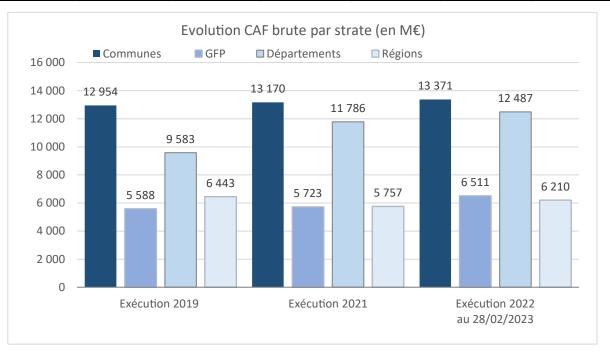
Solde

L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales atteint 38,6 Md€ à fin février 2023. Elle augmente par rapport à celle de 2021 définitive (+5,9 %) et est supérieure aussi à celle de 2019 (34,6 Md€).

Elle progresse sur un an pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des régions, à un niveau supérieur à celui de 2019.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2019	Exécution 2021	Exécution 2022 au 28/02/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	12 954	13 170	13 371		1,7%	1,5%
GFP	5 588	5 723	6 511		2,4%	13,8%
Départements	9 583	11 786	12 487		23,0%	5,9%
Régions	6 443	5 757	6 210	\rangle	-10,7%	7,9%
Total	34 569	36 435	38 578		5,4%	5,9%

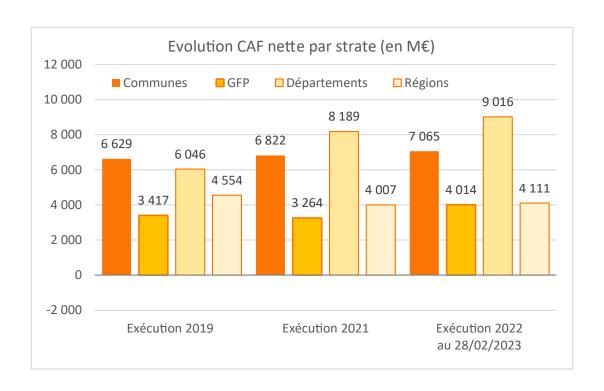


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.

L'épargne nette de l'ensemble des collectivités locales atteint 24,2 Md€. En augmentation sur un an (+8,6 %), elle est supérieure à celle de 2021 (22,3 Md€) et de 2019 (20,6 Md€).

Elle progresse sur un an pour toutes les strates de collectivités et s'établit, à l'exception des régions, à un niveau supérieur à celui de 2019.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2019	Exécution 2021	Exécution 2022 au 28/02/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	6 629	6 822	7 065		2,9%	3,6%
GFP	3 417	3 264	4 014	\	-4,5%	23,0%
Départements	6 046	8 189	9 016		35,5%	10,1%
Régions	4 554	4 007	4 111		-12,0%	2,6%
Total	20 646	22 282	24 206		7,9%	8,6%

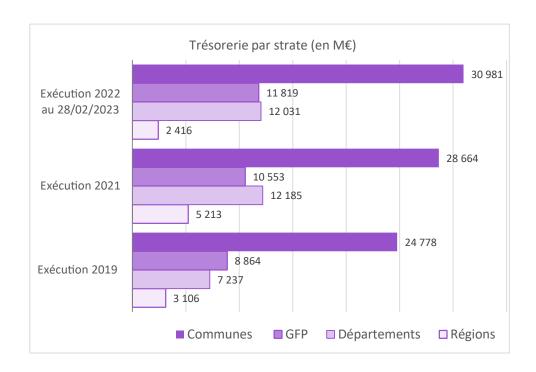


Trésorerie

La trésorerie correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 57,2 Md€ en 2022, en progression par rapport à 2021 (56,6 Md€).

Trésorerie (compte au Trésor) en M€	Exécution 2019	Exécution 2021	Exécution 2022 au 28/02/2023	Evolution	Évolution 2021/2019	Evolution 2022/2021
Communes	24 778	28 664	30 981		15,7%	8,1%
GFP	8 864	10 553	11 819		19,1%	12,0%
Départements	7 237	12 185	12 031		68,4%	-1,3%
Régions	3 106	5 213	2 416	<	67,8%	-53,7%
Total	43 984	56 616	57 247		28,7%	1,1%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions.

Dans cette situation, les données 2022 sont arrêtées au 28 février 2023 et comparées aux données définitives des exercices 2021 et 2019. Cette situation reste donc provisoire puisque les données 2022 ne sont pas toutes définitives pour l'ensemble des collectivités.